Date d'édition : 14/02/2023



Référentiel de Paye



200115 Prime de rendement (services déconcentrés)

1. Identification

Code BJ	200115
Libellé bulletin de Paie	PRIME RENDEMENT SERV EXT.
Code PAY	0115
Libellé	Prime de rendement (services déconcentrés)
Référence	200115
Libellé complémentaire	Prime de rendement allouée au Directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	13/03/1985
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200115_MINARM_PRIME_DE_RENDEMENT_DGER_v1.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200115_MINARM_PRIME_DE_RENDEMENT_DGER_Annexe_v1.pdf

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret du 7 mars 1985 portant attribution d'une prime de rendement et d'une indemnité de direction au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan		

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Etre détaché (Fonctionnaire de catégorie A) dans l'emploi de directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) de l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan (décret n°85-323 du 7 mars 1985 relatif à l'emploi de DGER de l'école spéciale militaire de Saint Cyr et des autres écoles de Coetquidan).

Date d'édition : 14/02/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Exercer effectivement les fonctions de directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) de l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

L'emploi de DGER relève d'un statut d'emploi avec un régime indemnitaire particulier. Il peut donc percevoir uniquement ses primes au titre de l'emploi de DGER (dont l'indemnité de direction - ARM200110B) mais ne peut en revanche pas percevoir en même temps les autres indemnités perçues par le personnel enseignant.

5. Modalités de liquidation

1 - PRIME DE RENDEMENT

5.1 Expression métier

Traitement brut indiciaire X taux modulable dans la limite du plafond infra.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le taux maximal de cette prime est égal à 18% du traitement indiciaire brut perçu par l'agent.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Décret	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
OUI	Taux modulable.

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05
Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité : 0115
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : A (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc
Montant : en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas bistorisé et ne permet pas la rétroactivité Le

Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20.

6.3 Autres informations

Date d'édition : 14/02/2023

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui